



école de surf de Goulien à Crozon

Courriel : [nico@surfoxygene.com](mailto:nico@surfoxygene.com)

Tél : : 06 45 18 12 79

Adresse postale : 34Ter allée des bruyères, Menez Gorre. 29160 CROZON

## Règlement intérieur de l'école

### **1\* inscription**

Transmettre par mail la fiche d'inscription remplie. Les dates et horaires choisis sont validés par Surf Oxygène en fonction de la disponibilité du planning en cours. En accord avec ceci, le paiement intégral par virement bancaire est demandé au client. Surf Oxygène fournit alors par mail les coordonnées bancaires pour valider l'inscription. L'inscription est validée lorsque le paiement est visible sur le compte bancaire de Surf Oxygène.

### **2\* photographies**

Surf Oxygène utilise librement les photographies prises lors des séances pour la promotion de l'activité en accord avec le photographe dans le cadre de la protection des droits.

### **3\* responsabilité de Surf Oxygène**

Le stagiaire est pris en charge à l'heure du cours prévu jusqu'à la fin du cours prévu. Le représentant légal du stagiaire mineur ou le stagiaire majeure doit s'assurer que le cours a lieu, il arrive qu'il soit annulé ou reporté en fonction des conditions météo du jour.

Surf Oxygène n'est pas responsable du vol ou casse d'objet personnel dans l'enceinte de l'établissement. Le stagiaire veille à ne pas apporter des objets de valeur, argent ou moyen de paiement.

### **4\* assurance**

Surf Oxygène souscrit à une Responsabilité Civile Professionnelle dont une attestation est lisible dans l'établissement. Le stagiaire doit être attentif à toutes les recommandations du moniteur liées à sa propre sécurité, celles des autres stagiaires du groupe et les applique.

Le moniteur met en place un protocole sécurisé pour le bon déroulement de son cours (drapeaux de zonage pédagogique, port de lycra de couleur, prise en compte de la présence des autres pratiquants libres, règles de priorités...) mais n'est pas tenu responsable d'un dommage corporel au stagiaire par un pratiquant libre.

Dans ce cas, les dommages sont couverts par les assurances obligatoires que doit souscrire le stagiaire dans le civil lié au cadre scolaire ou par la Sécurité Sociale et dans la plupart des cas l'Individuelle Accident grâce auquel il est couvert dans le cadre familial et sociétal.

### **5\* engagements de Surf Oxygène**

Le moniteur respecte la réglementation liée à l'enseignement du surf dictée par la Fédération Française de Surf, la réglementation des plages de la commune de Crozon et les obligations de la DDCS de Quimper.

### **6\* conditions de vente et de remboursement**

**Annulation-report** : Si le cours de surf est annulé ou reporté pour des raisons météorologiques, la séance est remboursée si impossibilité d'être présent à la date de report proposée ou crédit d'une séance lors d'un prochain stage choisi par le stagiaire.

**Conditions Covid** : En cas de regroupement familial, amical ou colonie de vacances, le stagiaire est responsable de la bonne application des gestes barrières et hygiéniques au sein de son groupe familial, amical, de colonie pendant leurs vies communes. En cas de contamination d'un stagiaire, pas de remboursement en cas d'annulation d'un stage à 7 jours de la date d'inscription, 50% de remboursement à 14 jours, 100% à 21 jours. Dans l'établissement Surf Oxygène, les gestes barrière et d'hygiène seront respectés par distanciation physique et désinfection du matériel de surf. Des distributeurs de gels hydroalcooliques sont disponibles sur place.

Signature avec la mention « lu et approuvé »

le / / à (ville)

Le stagiaire ou représentant légal du stagiaire mineur